

Réponse interrogations volet Paysage

ETUDE D'IMPACT

*Projet photovoltaïque de Puy Long sur la
commune de Clermont Ferrand (63)*



Lieu de réalisation de l'étude :
Site de Puy Long – Clermont Ferrand (63)

Rédaction : Sylvain Allard

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
Analyse du cadre paysager.....	3
1. Le paysage au sein du site d'étude	3
2. Justification des choix des points de vue.....	4
3. Analyse des points de vue à partir du plateau de Gergovie et de la Pierre Carrée	7



Analyse du cadre paysager

1. Le paysage au sein du site d'étude

Le projet de centrale photovoltaïque de Puy-Long doit prendre place sur le site d'enfouissement de Clermont Ferrand. Le site est implanté sur le plateau arasé d'une butte et s'inscrit dans un triangle agricole, protégé de l'urbanisation entre les communes de Clermont-Ferrand, Lempdes et Cournon d'Auvergne. Dénote toutefois des milieux agricoles au pied de la butte, l'usine du VALTOM qui domine la plaine. Ce triangle agricole offre un site paysager de grand intérêt, dans lequel se développe un réseau de cheminements connectant les différentes communes entre elles. Ces cheminements permettent différents usages de loisirs.

Le site d'implantation se situe à l'extrémité Nord de l'unité paysagère des « *Défilés du Val d'Allier* », au croisement des unités « *Grande Limagne et Plaines des Varennes* » et « *Coteaux et failles de la Limagne* ».

Cette unité paysagère fait donc le lien entre l'univers très pittoresque des gorges de l'Allier à celui du couloir fonctionnel et moderne que constituent l'est et le Sud de l'agglomération clermontoise, avec notamment l'embranchement autoroutier entre l'A75 et l'A711. Dans cette unité paysagère, les infrastructures se sont en effet développées plutôt en fond de plaine, ignorant les spécificités du socle géographique sur lequel elles se sont développées. Cournon d'Auvergne, commune au Sud du périmètre d'étude, se développe en situation de confluence entre l'Auzon et l'Allier.



Cette unité offre une succession de buttes et de points hauts qui constituent l'un des motifs paysagers spécifiques à l'entité. Le Puy Long, site d'implantation du projet, est l'une des figures paysagères composant le caractère de l'unité paysagère des « *Défilés du Val d'Allier* ». Au sein du périmètre d'étude, d'autres buttes ou points hauts du même type existent : Puy d'Anzelle, Puy de Banne, Puy de Courel et Gran Gandaillat.

Le périmètre d'étude présente donc un paysage très composite, avec une double facette : un site naturel ouvert dominant la ville et ses infrastructures.

En effet, le site d'implantation se localise sur une butte, le Puy Long, au cœur d'un triangle préservé. Ici, c'est un paysage composé d'une trame agricole très ouverte. La géographie est mouvementée et définit une sorte de plateau, situé en promontoire par rapport à Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Lempdes. Il est ponctué de buttes boisées constitutives du motif paysager des « *Défilés du Val d'Allier* ».

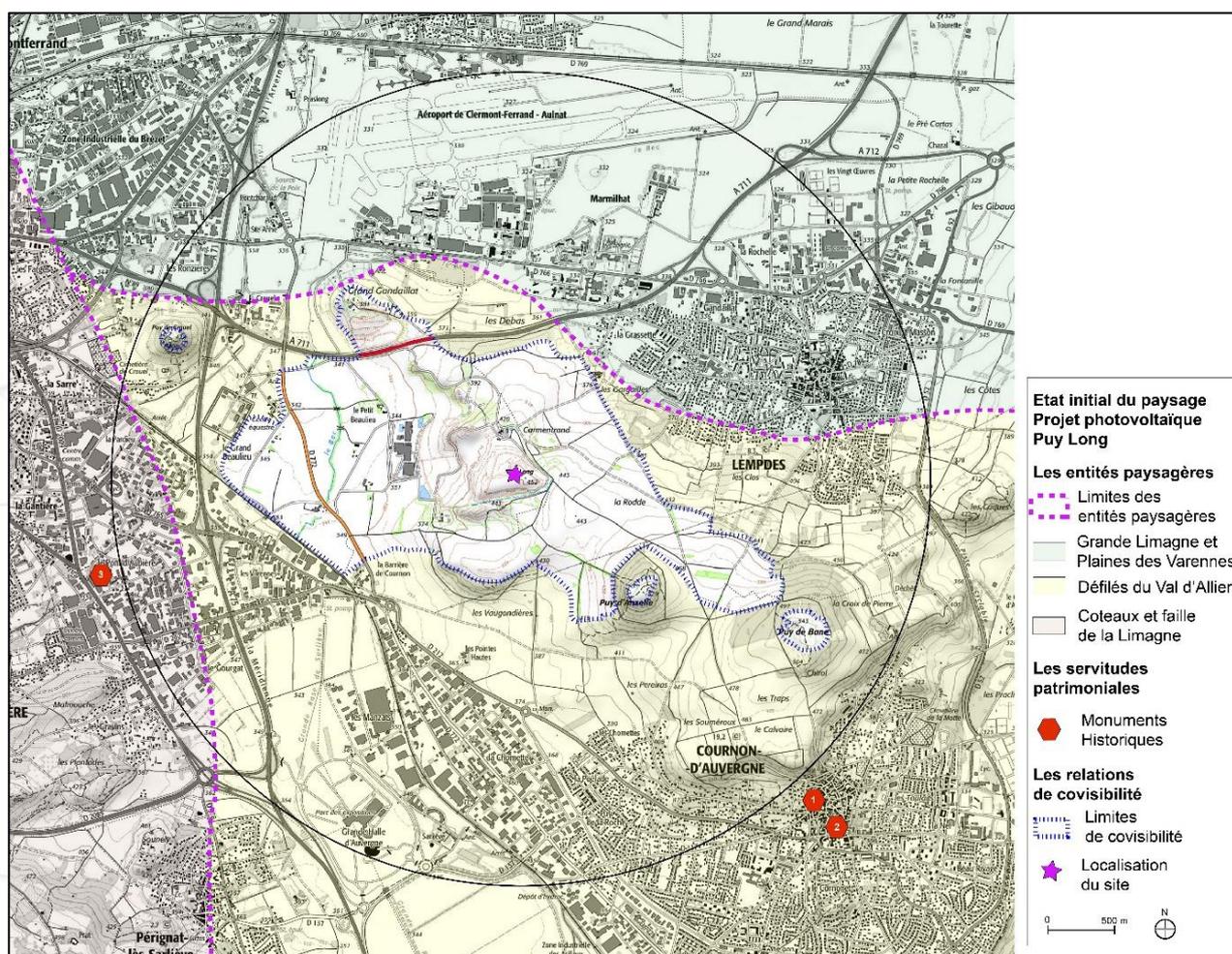
Ce triangle est ceinturé par des infrastructures et l'empreinte de l'Homme : aéroport de Clermont-Ferrand – Aulnat, villes de Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Lempdes, nombreuses zones d'activités et autoroutes A75 et A711, RD212. Ces grandes infrastructures se logent dans les fonds de vallons tandis que l'usine du Valtom en pied de butte domine la plaine agricole.

2. Justification des choix des points de vue

L'analyse paysagère a été menée dans un périmètre de 3 Km autour du site. Cette distance a été définie d'après plusieurs études dont les conclusions établissent qu'au-delà de 3 km des panneaux photovoltaïques ne se voient plus dans le paysage, seul un « motif en gris » persiste.

A l'intérieur de ce périmètre de 3 km (cercle noir sur la carte suivante), les limites de covisibilités sont définies. Comme leur nom l'indique, ces limites dépendent de la visibilité du site par un observateur présent à l'intérieur du périmètre de 3 km. La topographie, le bâti, les infrastructures et les boisements sont les principaux masques réduisant la visibilité d'un projet.

Sur le projet de Puy Long, les covisibilités s'étendent dans toute la plaine agricole ainsi que sur les points hauts du secteur qui sont les autres « Puy ». La topographie isole Clermont Ferrand à l'Ouest, Cournon d'Auvergne au sud et Lempdes au Nord.



Dans les secteurs où le projet sera visible, des photomontages ont été produits pour montrer, de façon la plus réaliste possible, comment pourra être perçu la centrale. Contrairement à ce qu'on pourrait penser au premier abord, la visibilité du site à partir de la plaine agricole sera très limitée, le site surplombant la plaine et les panneaux étant prévus légèrement en retrait sur la butte du Puy Long.

2.1. Impacts depuis la plaine agricole

De la plaine, le projet sera très peu perceptible, les panneaux mesurant seulement 2,5 m de hauteur, seul le haut de l'aménagement sera visible lorsque l'on s'éloigne du Puy Long. Au pied du Puy, le projet sera invisible.



Le photomontage ci-dessus montre les panneaux vus de dos, dans la plaine agricole, à environ 800m, au nord. A part une légère perception des panneaux en crête du Puy, l'impact sera très limité. D'autre part, aucun reflet n'est attendu de ce côté du projet, les panneaux étant orientés au sud.



Du côté Ouest, toujours dans la plaine agricole à environ 1km, seule les pointes des panneaux seront perçues. Le regard sera toutefois bien plus attiré par l'usine du VALTOM implantée au pied du Puy que par les panneaux au sommet.

2.2. Impacts depuis les autres Puy

Depuis les autres Puy, contrairement aux points de vue en contre bas de la plaine, le site sera visible du dessus.



Ce photomontage ci-dessus montre la vue sur le projet à partir du Puy d'Anzelle à 1,1 km. Il s'agit du point de vue le plus impacté par les installations. Le site est perçu du Sud-Est, la face bleutée avant des panneaux étant donc visible. A cette distance, il sera perçu une étendue bleue-noire dans le paysage. A noter à la droite de la photo, que le paysage est déjà largement dégradé par les zones d'activité de la commune de Lempdes dans la plaine.

Afin de limiter cette perception, il est convenu que les coteaux du Puy Long ne soient pas entretenus pour qu'à moyen terme, une végétation arborée se développe et permettent de limiter l'accroche du regard sur la surface de panneaux.



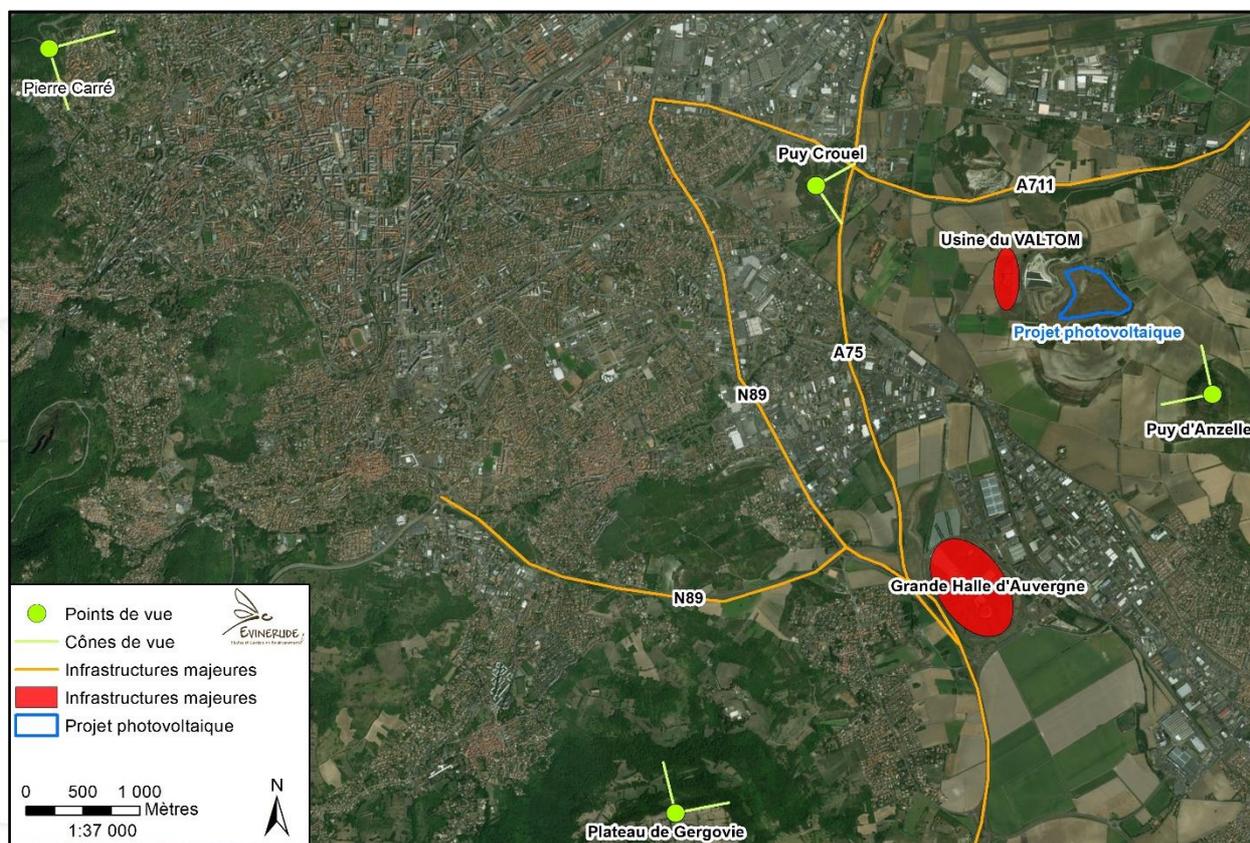
Le photomontage du Puy Crouel montre la perception du projet à environ 2,5 km au nord-ouest. De cette distance, les installations seront quasiment invisibles, apparaissant comme un liseré noirâtre au sommet du Puy Long. L'usine du Valtom au pied du Puy sera encore une fois beaucoup plus visible que le projet, tout comme l'A711 à gauche de la photo et l'A71 en bas. Vu les éléments défigurant le paysage déjà existant et la distance au site, le projet sera quasiment invisible de ce point.

3. Analyse des points de vue à partir du plateau de Gergovie et de la Pierre Carrée

Comme le montre les photomontages présentés précédemment, à partir d'environ 3km, le projet sera difficilement perceptible (comme la vue à partir du Puy de Crouel à 2,5 km le prouve).

D'autres sites pourraient être impactés par le projet :

- Le Plateau de Gergovie : il s'agit d'un site touristique et paysagé localisé à environ 5,5 km au sud-ouest du projet.
- Pierre carrée : point de vue localisé à l'ouest de Clermont Ferrand, à plus de 9 km du projet



Du plateau de Gergovie, il sera possible de distinguer le Puy Long au loin si le regard se porte au nord-est. Le projet photovoltaïque ne pourra pas être perçu en raison de l'importante distance qui le sépare du plateau (5,5 km, soit plus de deux fois la distance de Puy Crouel, point de vue pour lequel le projet sera peu perceptible) mais aussi en raison de la dégradation paysagère extrêmement présente du secteur avec la traversée de grandes infrastructures comme l'A75 et la N89 traversant la plaine à 2km de distance mais aussi la Grande Halle d'Auvergne (et la zone d'activité à proximité) à 3km ou encore l'usine du Valtom localisée au pied du Puy Long. De ce plateau, le regard ne s'attardera donc à aucun moment sur le projet photovoltaïque qui sera un point dans un ensemble dont la vision est très

perturbée par des éléments beaucoup plus proches et dont l'insertion paysagère est bien plus pénalisante dans ce panorama.

Du point de vue de Pierre Carré, le site ne pourra pas être perçu. En effet, il est localisé à plus de 9 km à l'ouest, au-delà des limites de l'urbanisation de Clermont Ferrand. A cette distance, et de plus avec vue sur la face ouest des panneaux, le projet ne pourra être perçu, sans compter que la ville de Clermont Ferrand attirera bien plus que le regard qu'un point gris à l'horizon.

